



INTRODUCTION DE LA TAXE AU SAC DÈS 2018 : MODE D'EMPLOI ET INFORMATIONS PRATIQUES



COMMENT ÇA FONCTIONNE

Dès 2018, en raison de la mise en application du principe du pollueur-payeur, le coût des déchets sera couvert au niveau communal par une **taxe au sac**, participant au financement de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères et une **taxe de base**, finançant les infrastructures (Eco-points, déchèterie, etc.).

En d'autres termes, probablement en juin 2018, chaque ménage recevra une facture de la Commune concernant la taxe de base. En outre, chaque fois que vous achèterez un sac blanc taxé, environ 80% de son coût sera reversé à votre commune pour le financement de la collecte et l'élimination des déchets. Le 20% restant financera sa fabrication et sa distribution. Vous trouverez les sacs blancs taxés dans tous les commerces environnants.

PERCEPTION DE LA TAXE SUR LES DÉCHETS (ce qui change)

	Règlement actuel	Nouveau règlement (01.01.2018)
Taxe de base	unique (200 CHF)	nbre personnes / ménage
Taxe proportionnelle	nbre personnes / ménage	sacs taxés

COMBIEN ÇA COÛTE ?

TARIFS - sacs taxés

PRIX	FORMAT
0,95 CHF	17L
1.90 CHF	35L
3.40 CHF	60L
6.20 CHF	110L

TAXE DE BASE PAR MÉNAGE

MENAGE	MONTANT
1p	36 CHF
2p	69 CHF
3p	101 CHF
4p	126 CHF
5p et +	144 CHF

Selon le nombre de personnes par ménage.
En remplacement de la taxe de base actuelle.

EXEMPLE POUR UN MÉNAGE DE 4 PERSONNES

TAXE ACTUELLE		TAXE CAUSALE (dès 2018)		
Taxe proportionnelle / ménage	105 CHF	1 sac /semaine 98.80 CHF	2 sacs /semaine 197.60 CHF	Sacs taxés
Taxe de base forfaitaire	200 CHF	126.00 CHF	126.00 CHF	Taxe de base/ménage
TOTAL	305 CHF	224.80 CHF	323.60 CHF	TOTAL

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT

Pour les parents domiciliés sur le territoire communal, chaque enfant né dès 2016, donne droit à une distribution unique et gratuite de 80 sacs de 35 litres.

Sur présentation du certificat de naissance, les sacs gratuits sont à retirer auprès de l'**Office de la population** de l'administration communale.

TRI DES DECHETS

Les déchets recyclables peuvent être retournés à leur point de vente, évacués à la déchèterie, dans les éco-points communaux ou collectés via l'organisation de collectes sélectives porte-à-porte telles que pour le papier et les déchets verts.

LE RETOUR AUX POINTS DE VENTE

Conformément à la législation fédérale, les commerces sont tenus de reprendre, gratuitement et sans obligation d'achat, les objets soumis à une finance anticipée d'élimination, lorsqu'ils proposent dans leur assortiment des objets du même type. Les usagers retournent donc prioritairement ce type de matériel dans les points de vente.

SONT CONCERNÉS EN PARTICULIER LES DÉCHETS SUIVANTS :

- piles
- matériel électrique, électronique, électroménager
- luminaires et sources lumineuses
- bouteilles à boissons en PET
- médicaments et produits toxiques

DÉCHÈTERIE COMMUNALE

HORAIRE DE LA DÉCHÈTERIE

Dans un premier temps, dès le 1er janvier 2018, la déchèterie sera ouverte de la manière suivante :

	Été (avril – octobre)	Hiver (novembre – mars)
Lundi et mercredi	17h15 à 20h00	17h15 à 19h00
Samedi	09h00 à 12h00 13h00 à 17h00	09h00 à 12h00 13h00 à 17h00

La Commune de Collombey-Muraz est actuellement en discussion avec SATOM SA pour des horaires d'ouverture plus étendus.

Les citoyens seront informés de l'aboutissement de ces négociations.



DÉCHETS ACCEPTÉS

- Déchets verts volumineux : grosses branches, souches
- Alu/Fer blanc
- Appareils électroniques et électriques privés : à rapporter en priorité aux distributeurs
- Batteries d'un poids inférieur à 5 kg, piles et accumulateurs
- Cartons et papiers
- Déchets encombrants et incinérables
- Déchets ménagers spéciaux : piles, pots de peintures et solvants, etc.
- Ferraille
- Huiles végétales et minérales usagées
- PET

- Matériaux inertes, déchets liés à la construction, maximum 100 kg
Verre plat, porcelaine, pots en terre, etc.
- Verre (bouteille)
- Tubes néon, ampoules économiques : à rapporter en priorité aux distributeurs
- Textiles et chaussures

DÉCHETS INTERDITS

- **Ordures ménagères**
- **Déchets d'activité des soins médicaux (seringues, compresses,...) ou vétérinaires**
- **Déchets d'amiante - épaves de véhicule**
- **Déchets carnés ou animaux morts**
- **Déchets de la construction et déchets assimilés**

- MODE D'EMPLOI

ECO-POINTS

DÉCHETS RECYCLABLES COLLECTÉS:

- PET
- verre
- aluminium
- fer blanc
- textiles

Le dépôt de déchets hors conteneurs, de déchets non conformes dans un conteneur ou de déchets non collectés dans le poste fixe de collecte est interdit.



DES ECO-POINTS SONT DISPONIBLES DANS CHAQUE VILLAGE :

- **COLLOMBEY**
arrière du bâtiment communal
- **COLLOMBEY-LE-GRAND**
vers la place de la Fontaine
- **MURAZ**
sur la place de la Paquaire
- **ILLARSAZ**
ch. des Roselettes, au nord de l'école
- **LES NEYRES**
carrefour rte des Châtaigniers /ch. du Crochet

**PAR RESPECT POUR LE VOISINAGE,
LE DÉPÔT NE PEUT SE FAIRE QUE
DANS LA TRANCHE HORAIRE
07H00 - 20H00,
SAUF DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS**

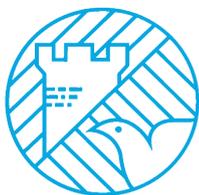
AUTRES POINTS DE COLLECTE

Localiser tous les points de collecte des déchets recyclables sur le territoire communal sur:
www.recycling-map.ch

EN RÉSUMÉ SOUS FORME DE PICTOGRAMMES

	Carton / Papier > Déchèterie > Porte-à-porte		Verre > Déchèterie > Eco-points		PET > Déchèterie > Eco-points > Points de vente
	Déchets verts > Déchèterie > Porte à porte		Fer blanc > Déchèterie > Eco-points > Points de vente		Aluminium - Canettes > Déchèterie > Eco-points > Points de vente
	Huiles > Déchèterie		Textiles > Déchèterie > Eco-points		Produits toxiques > Déchèterie > Points de vente
	Piles > Déchèterie > Points de vente		Ampoules Sources lumineuses > Déchèterie > Points de vente		Appareils électriques > Déchèterie > Points de vente

Des informations complémentaires relatives au recyclage des déchets sont disponibles sur le site internet de l'Antenne Région Valais romand (www.trier-pas-sorcier.ch).



COLLECTE DES DÉCHETS VERTS PORTE-À-PORTE DE MARS À NOVEMBRE, INCLUS DANS LA TAXE DE BASE

MARS À NOVEMBRE

Collecte porte-à-porte sur inscription

- Ramassage tous les lundis
- Inscription via le « Formulaire Déchets verts » disponible
 - sur le site Internet www.collombey-muraz.ch/dechets-taxe au sac
 - par mail: commune@collombey-muraz.ch
 - ou par courrier: Administration communale, CP 246, 1868 Collombey

Les ramassages n'ont pas lieu les jours fériés et chômés.

DÉCEMBRE À FÉVRIER

Possibilité d'amener les déchets organiques à la déchèterie

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS:

• DU MÉNAGE:

Feuilles de salade, épluchures, fruits et légumes abîmés, algues marines, coquilles d'oeufs, os de petite taille, champignons comestibles, marc, coques de cacao, restes de condiments, restes alimentaires crus, couennes de jambon, croûtes de fromages, vieux pain, restes de boulangerie et de confiserie, sacs compostables

• DU JARDIN:

Mauvaises herbes et tontes de gazon, feuilles, aiguilles de conifères, branches, tailles de haies bocagères, fumiers secs d'animaux, paille de blé, fleurs fanées, plantes d'intérieur

INSCRIVEZ-VOUS

POUR ÉVITER LES
EMBOUTEILLAGES À
LA DÉCHÈTERIE



A NE PAS METTRE !

Ordures ménagères, emballages, sacs en plastique, litières de chats, crottes de chiens, sacs d'aspirateurs, cendres, mouchoirs en papier, couches pour bébés, restes alimentaires cuits, huîtres, moules, viande, papier, métaux ferreux ou non ferreux, verres, textiles, produits de nettoyage ou toxiques »

DÉPÔT

- Uniquement dans les **conteneurs normés** de 140 à 770 Litres munis d'autocollants officiels
- Les fagots de branches ficelés peuvent être déposés à côté du conteneur.
- Les conteneurs et fagots sont à déposer le jour du ramassage avant 7h00 en bordure de propriété



◀ max. 150 cm ▶



BON À SAVOIR

Les propriétaires sont responsables de l'achat et de l'entretien de leurs conteneurs. Les conteneurs contenant des déchets non conformes (ordures, plastiques, métaux etc.)

NE SERONT PAS VIDÉS !

LIENS UTILES :

Informations détaillées relatives à la gestion des déchets : [www.collombey-muraz.ch/Déchets - taxe au sac](http://www.collombey-muraz.ch/Déchets-tax)
Plus d'information relative à l'introduction de la taxe au sac dans le Valais romand : www.trier-pas-sorcier.ch